

**Assemblée générale**

Distr. générale
4 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 162 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud****Mission des Nations Unies au Soudan du Sud :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2014/15	1 097 315 100
Dépenses de 2014/15	1 042 379 900
Solde inutilisé de 2014/15	54 935 200
Crédit ouvert pour 2015/16	1 085 769 200
Montant estimatif des dépenses de 2015/16 ^a	1 049 644 300
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16 ^a	36 124 900
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	1 120 254 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	1 117 013 800

^a Montant estimatif au 29 février 2016.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 24, 25, 26, 28 et 31, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 3 240 400 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/791). On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen du financement de la MINUSS, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 22 avril 2016. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées du Comité sur les constatations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, et sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général se trouvent dans ses rapports correspondants (A/70/803 et A/70/742, respectivement).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. On trouvera aux paragraphes 8 à 32 du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (A/70/599) des informations relatives à l'exécution du budget de la MINUSS pour l'exercice 2014/15. Dans sa résolution 69/260 A, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 un crédit de 1 097 315 100 dollars (montant net : 1 078 270 300 dollars) pour le fonctionnement de la Mission, y compris le montant de 580 830 400 dollars (570 926 200 dollars) qu'elle a déjà approuvé pour la Mission dans sa résolution 68/293. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses engagées au cours de l'exercice se sont élevées à un montant total brut de 1 042 379 900 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 95 %, le montant brut du solde inutilisé s'élevant à 54 935 200 dollars (soit 5 %).

4. L'analyse des écarts figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget. Le solde inutilisé d'un montant brut de 54 935 200 dollars s'explique par des dépenses plus faibles au titre des trois catégories suivantes : a) militaires et personnel de police (40,2 millions de dollars), principalement en raison du déploiement tardif des contingents militaires et des unités de police constituées; b) personnel civil (10,5 millions de dollars), en raison surtout des indemnités de départ inférieures au budget et à un taux moyen effectif de vacance de postes de 17,6 % pour le personnel recruté sur le plan international, à comparer aux taux de 15 % et 5 % qui avaient été budgétisés respectivement pour la Mission et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda); et c) dépenses opérationnelles (4,3 millions de dollars), principalement en raison de la diminution des dépenses liées à la consommation de carburants et lubrifiants, aux travaux d'aménagement et de rénovation des installations et de l'infrastructure, au fait que cinq hélicoptères

n'aient pas été livrés et au déploiement tardif de trois hélicoptères militaires polyvalents (ibid., résumé).

5. Les observations du Comité consultatif sur les informations relatives aux différents objets de dépenses présentées dans le rapport sur l'exécution du budget sont reproduites, selon qu'il convient, dans la section IV ci-après, consacrée à l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/791).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 22 mars 2016, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSS depuis sa création s'établissait à 4 445 034 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 4 091 641 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 353 392 000 dollars. Le Comité note qu'au 22 mars 2016, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 364 882 000 dollars, dont 192 880 000 dollars de réserve correspondant à trois mois de dépenses et 172 002 000 dollars d'autres disponibilités.

7. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 29 février 2016, les chiffres concernant le déploiement des effectifs de la Mission s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif prévu^b</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Observateurs militaires	222	166	187	(12,7)
Contingents	12 778	12 334	11 819	4,2
Police des Nations Unies	763	663	504	24
Unité de police constituées	1 160	660	656	0,6
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	908		805	11,3
Personnel recruté sur le plan national				
Administrateurs recrutés sur le plan national	152	152	136	10,5
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 360	1 360	1 147	15,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan international	35	35	30	14,3
Personnel recruté sur le plan national	10	10	6	40
Volontaires des Nations Unies				
Volontaires recrutés sur le plan international	460	460	423	8

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif prévu^b</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Volontaires recrutés sur le plan national	3	3	1	66,7
Personnel fourni par des gouvernements	78	—	—	100

^a Niveau le plus élevé de l'effectif actuellement autorisé, y compris l'augmentation des effectifs autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2252 (2015) (voir par. 9 ci-dessous).

^b Crédits prévus dans le budget de l'exercice 2015/16, déduction faite de l'augmentation prévue dans la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité.

8. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2016 les dépenses s'élevaient à 824 046 800 dollars, soit 75,9 % des crédits ouverts. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 1 049 644 300 dollars, contre un crédit ouvert de 1 085 769 200 dollars, ce qui représente un solde inutilisé de 36 124 900 dollars (3,3 %).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

9. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures, dont la dernière en date est la résolution 2252 (2015), portant prorogation jusqu'au 31 juillet 2016. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a décidé de porter l'effectif de la MINUSS à un maximum de 13 000 militaires et 2 001 policiers, dont des agents de police, des membres d'unités de police constituées et 78 responsables des questions pénitentiaires, soit une augmentation de 1 178 membres du personnel, dont 500 militaires, 600 policiers et 78 responsables des questions pénitentiaires (voir par. 16 et 18 ci-dessous et les tableaux ci-dessus).

10. Dans sa résolution 2252 (2015) également, le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de la MINUSS devrait inclure l'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (Accord de paix) signé par les parties en août 2015, en sus des mandats existants concernant : a) la protection des civils; b) la surveillance et les enquêtes en matière de droits de l'homme; et c) l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire. Le Comité consultatif a été informé que, comme l'a demandé le Conseil, il avait été procédé à un examen global afin d'analyser le mandat, la structure et les capacités de la MINUSS. L'équipe chargée de cet examen a privilégié les éléments les plus cruciaux au regard de l'instauration d'un climat politique propice à la paix, en recommandant un mandat de bons offices qui soit robuste et des capacités supplémentaires qui permettent d'appuyer efficacement la mise en place et le fonctionnement d'institutions de transition crédibles conformément à l'Accord de paix.

11. Au paragraphe 13 de sa résolution 2252 (2015), le Conseil de sécurité a en outre prié le Secrétaire général de faire une priorité du déploiement complet du personnel de la MINUSS à hauteur des effectifs militaires et de police autorisés, y compris, entre autres des hélicoptères militaires et systèmes aériens sans pilote non armés. S'agissant du déploiement des systèmes aériens sans pilote non armés, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que le Gouvernement avait publiquement fait part de son objection à cette disposition de la résolution 2252 (2015) et qu'au moment de son examen du projet de budget de la MINUSS, celle-ci n'avait pas engagé de négociations officielles avec le Gouvernement quant à un accord sur le déploiement de tels systèmes. Le Comité consultatif a également été informé que la Mission avait l'intention d'attendre que soit constitué le gouvernement provisoire d'union nationale prévu par l'Accord de paix avant d'entamer un dialogue de haut niveau avec le gouvernement provisoire.

12. La Mission, dont le quartier général est situé à Djouba, bénéficie actuellement du soutien de 10 bureaux au niveau des États, 3 bases d'appui de comté et 5 bases opérationnelles de compagnie. Durant l'exercice 2016/17, le personnel civil sera principalement déployé au niveau des États, la priorité étant donnée aux zones les plus touchées par le conflit. Le personnel chargé des questions clefs d'ordre politique, stratégique ou consultatif sera quant à lui basé au quartier général de la Mission (ibid., par. 3 à 5).

B. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional et partenariats

13. Au cours de l'exercice 2016/17, la MINUSS continuera de mettre en œuvre des dispositifs de coordination avec des partenaires régionaux, notamment en fournissant un appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière existant. Par ailleurs, l'appui apporté à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et à la transition vers le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sera amplifié conformément au nouveau mandat, l'accent étant mis sur l'application de l'Accord de paix. Au vu de ce dernier, il sera nécessaire d'intensifier les interventions de relèvement, de consolidation de la paix et de développement tout en continuant à répondre aux besoins humanitaires les plus pressants. Cela se fera grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre de coopération intérimaire qui remplacera le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement actuellement en vigueur et couvrira la période allant de janvier 2016 à décembre 2017. Parallèlement, la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies appuieront l'application de l'Accord de paix à court, moyen et long terme en coordonnant la planification et l'exécution de leurs activités selon leurs complémentarités (ibid., par. 44 à 51).

C. Ressources nécessaires

14. Les prévisions de dépenses de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 se montent à 1 120 254 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 34 485 000 dollars (3,2 %) en chiffres bruts, par rapport au crédit de 1 085 769 200 dollars ouvert pour l'exercice 2015/16. Ayant demandé des

précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 représentaient une augmentation de 42 377 500 dollars (3,9 %), déduction faite des ressources nécessaires pour financer les 91 postes et emplois de temporaire inscrits au budget de la Mission pour l'exercice 2015/16 au titre du Centre de services régional d'Entebbe¹.

15. L'augmentation des ressources demandées pour 2016/17 tient à l'augmentation des ressources demandées au titre : a) des effectifs militaires et de police; (32,4 millions de dollars, soit 7,1 %); et b) du personnel civil (10,3 millions de dollars, soit 4,3 %), en partie compensée par la diminution des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles (8,2 millions de dollars, soit 2,1 %). On trouvera à la section III du projet de budget une analyse des variations par rapport à l'exercice précédent (ibid.).

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2015/16^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2016/17^b</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	166	222	56
Contingents	12 334	12 778	444
Police des Nations Unies	663	763	100
Unités de police constituées	660	1 160	500
Total	13 823	14 923	1 100

^a Niveau le plus élevé de l'exercice comme il ressort du budget de 2015/16, compte non tenu de l'augmentation autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2252 (2015).

^b Niveau le plus élevé de l'exercice.

16. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 491 046 700 dollars, soit une augmentation de 32 389 400 dollars (7,1 %) par rapport à l'exercice précédent. Le coefficient de délais de déploiement appliqué pour le calcul des prévisions de dépenses est de 5 % pour les observateurs militaires et les contingents, de 10 % pour la Police des Nations Unies et de 1,5 % pour les unités de police constituées. Le Comité Consultatif a formulé des observations et des recommandations concernant les réductions au titre des éléments manquants ou déficients du matériel appartenant aux contingents dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742).

17. Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police.

¹ Les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 figurent dans le projet de budget pour le Centre, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16</i>	<i>Effectif proposé pour 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	908	926	18
Personnel recruté sur le plan national	1 512	1 470	(42)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	45	45	–
Volontaires des Nations Unies	463	442	(21)
Personnel fourni par des gouvernements	–	78 ^a	78
Total	2 928	2 961	33

^a Les 78 spécialistes des questions pénitentiaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2252 (2015).

18. Le montant des ressources prévues au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 247 945 800 dollars, soit une augmentation de 10 298 300 dollars (4,3 %) par rapport à l'exercice 2015/16. Les dépenses prévues pour le personnel civil tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 10 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 15 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 15 % et de 33 % respectivement pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et sur le plan national, de 30 % pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de 2 % pour le personnel fourni par des gouvernements.

19. Le budget prévu pour 2016/17 présente une réduction nette de 45 postes ou emplois de temporaire par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2015/16, reflétant ainsi les 78 postes ou emplois de temporaire² qu'il est proposé de supprimer et les 33 nouveaux postes ou emplois de temporaire qu'il est proposé de créer pour remplir les tâches supplémentaires liées à l'appui à l'application de l'Accord de paix. En outre, il est proposé dans le budget, au vu des besoins opérationnels, de transférer 49 postes et emplois de temporaire, de réaffecter 6 postes et emplois de temporaire et de reclasser 1 poste de logisticien de P-3 à P-4 (A/70/791, par. 42). Un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs figure à l'annexe I du présent rapport. **Le Comité consultatif se félicite des améliorations apportées à la manière dont les modifications du tableau d'effectifs de la MINUSS sont présentées au titre de l'exercice 2016/17 (voir A/69/839/Add.15, par. 27).**

20. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général pour le personnel civil pendant l'exercice 2016/17.

² Sur les 78 postes ou emplois de temporaire qu'il est proposé de supprimer, 50 découlent de la fermeture de six bases d'appui de comté (22 de ces postes étaient vacants depuis au moins deux ans) et 6 postes, dont 1 poste P-4, de la fermeture d'un site de protection des civils à Djouba, et 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, de l'évolution des besoins opérationnels de la Mission.

Mesure spéciale visant à assurer le versement des salaires des agents du personnel recrutés sur le plan local

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la monnaie locale avait été dévaluée par rapport au taux de change opérationnel de l'ONU contre le dollar des États-Unis, de 3,1 livres sud-soudanaises le 1^{er} décembre 2015 à 32,2 livres sud-soudanaises le 1^{er} avril 2016. Il a également été informé que la mesure spéciale relative aux traitements locaux au Soudan du Sud avait permis à la MINUSS de verser aux agents du personnel recrutés sur le plan local des salaires nets en dollars des États-Unis en utilisant le taux de change de 3,1 livres sud-soudanaises en vigueur en décembre 2015 et qu'elle s'étendait à l'ensemble des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et opérant dans le pays³. De surcroît, la mesure spéciale était valable du 1^{er} avril au 30 juin 2016 et une enquête globale sur les conditions d'emploi locales était en cours de préparation au Soudan du Sud en 2016. **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait fournir des informations sur l'évolution la situation liée à la fluctuation de la monnaie locale, notamment en indiquant toute incidence budgétaire susceptible d'en découler et en diffusant les résultats de l'enquête globale prévue sur les conditions d'emploi locales dans le projet de budget de la Mission au titre de l'exercice 2017/18.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué pour 2015/16	Montant proposé pour 2016/17	Variation
389 464 400	381 261 700	(8 202 700)

22. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 381 261 700 dollars, soit une baisse de 8 202 700 dollars (2,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16. On trouvera une analyse des variations à la section III du projet de budget (A/70/791, par. 136 à 145).

23. Les réductions prévues au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2016/17 reflètent une baisse des besoins afférents à l'ensemble des rubriques, exception faite des transports terrestres, des transports aériens et des communications, et s'expliquent comme suit :

a) Au titre de la rubrique Transports terrestres, une augmentation de 284 700 dollars, soit 1,3 %, imputable essentiellement à : i) la location de matériel de construction et de camions à benne en vue de l'excavation de drains et de canaux pour les canalisations; ii) l'entretien des systèmes de gestion du parc et de

³ Le Comité consultatif a été informé que conformément aux conditions d'emploi locales, des mesures spéciales pourraient être appliquées, compte tenu d'un modèle de référence local en vigueur dans un lieu d'affectation en proie à des circonstances critiques où, notamment, régnait une situation particulière de détresse aiguë résultant d'une inflation rapide consécutive à une forte dévaluation. Les mesures spéciales revêtaient un caractère exceptionnel et visaient à amortir partiellement les effets d'une instabilité économique extrême ou d'une agitation sociale sur le marché du travail. Les mesures adoptées étaient ponctuelles et régulièrement réévaluées, ajustées ou supprimées en fonction de la pratique établie par les modèles de référence locaux au niveau du lieu d'affectation.

localisation de véhicules et les coûts supplémentaires liés aux services d'appui aux opérations de transport et aux ateliers; et iii) l'achat de deux nouvelles dépanneuses pour faciliter les activités menées par le personnel en tenue;

b) Au titre de la rubrique Transports aériens, une augmentation de 15,8 millions de dollars, soit 10,8 %, tenant essentiellement : i) au changement de la composition de la flotte d'hélicoptères; ii) à une augmentation du nombre d'heures de vol en hélicoptère (19 304 heures contre 16 634 pour l'exercice 2015/16); et iii) aux ressources demandées au titre d'un système de drones aériens (voir par. 27 à 29 ci-dessous);

c) Au titre de la rubrique Communications, une augmentation de 1,3 million de dollars, soit 9,2 %, qui s'explique principalement par le recours à des services de liaison par fibre plutôt que par satellite (« O3b ») (voir par. 30 ci-dessous), les besoins de connexion à Internet s'étant accrus, et par le remplacement de commutateurs réseau qui seront parvenus au terme de leur vie utile au cours de l'exercice 2016/17.

Consultants

24. Un crédit de 518 100 dollars est demandé au titre de la rubrique Consultants pour l'exercice 2016/17. La diminution de 52 600 dollars s'explique essentiellement par l'élimination des dépenses prévues au titre des consultants recrutés à l'appui des missions pour l'exercice 2015/16, leurs services n'étant plus requis, et est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires pour le recrutement de formateurs supplémentaires chargés de dispenser des cours sur les processus de participation politique (ibid., par. 136). Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués à sa demande, que des crédits avaient été sollicités au titre de l'exercice 2016/17 pour rémunérer les services de trois consultants en matière de conception graphique appelés à élaborer des calendriers, affiches et enseignes sur support papier et sur le Web pour le compte du Groupe de l'imprimerie et du Web Service de l'information en vue de promouvoir le mandat et les activités de la Mission. **Tout en reconnaissant l'importance des activités d'information, le Comité consultatif estime que les activités proposées devraient être menées le personnel actuel de la Mission et recommande une réduction de 20 000 dollars.**

Voyages

25. Au sujet des frais de voyage afférents aux groupes d'experts spécialisés dans le recrutement sur liste de candidats présélectionnés pour pourvoir des postes sur le terrain, le Comité consultatif rappelle qu'ils sont imputés au budget des missions (A/69/839, par. 64). Dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a entériné la recommandation du Comité tendant à ce que des informations complètes concernant les travaux de ces groupes d'experts soient consignées dans les prochains rapports sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Or, le Comité note qu'elles ne figuraient pas dans le tout dernier rapport. Étant donné que pareilles informations continuent à faire défaut, le Comité n'est pas convaincu que les groupes d'experts aient besoin que leur niveau de ressources soit augmenté comme il l'a été demandé. **Par conséquent, le Comité consultatif recommande de réduire de 100 000 dollars les frais de voyage connexes alloués à la MINUSS de manière à ce que l'ensemble des frais prévus**

pour les groupes d'experts ne dépassent pas les niveaux effectifs de 2014/15 (voir également A/70/742, sect. II.E).

26. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 5,9 millions de dollars pour l'exercice 2016/17, ce qui représente une baisse de 244 300 dollars, soit 4 % (voir A/70/791, par. 137). Le Comité consultatif a obtenu, sur sa demande, des informations détaillées sur les voyages prévus au cours de l'exercice. Il constate sur la base des informations qui lui ont été communiquées que les prévisions de dépenses aux fins de voyages autres que la formation étaient englobées dans les ressources devant servir à financer des voyages à New York aux fins de la présentation du budget. **Le Comité consultatif recommande donc de ne pas inclure ces ressources dans le budget.** Il note en outre que de nombreux séminaires sont prévus dans le budget de divers bureaux de la Mission pour 2016/17 au titre des voyages à des fins autres que la formation hors de la zone de la Mission. **Le Comité consultatif rappelle que, depuis 2011, l'Assemblée générale avait approuvé un certain nombre de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources destinées aux voyages en avion. Il recommande de réduire de 10 % (120 400 dollars) les prévisions de dépenses au titre des voyages non liés à la formation hors de la zone de la Mission pour 2016/17.**

Système de drones aériens

27. Un montant de 10 millions de dollars est prévu au titre de l'exercice 2016/17 pour le déploiement d'un système de drones aériens destiné à assurer la protection des civils vulnérables au-delà des locaux de la MINUSS. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en l'absence d'une procédure de passation des marchés propres à la MINUSS, et étant donné que les spécifications techniques étaient adaptées à chaque mission selon ses besoins, un montant estimatif de 20 millions correspondant au coût d'exploitation du système pour toute une année a été utilisé comme référence et que le montant de 10 millions de dollars tenait compte d'un coefficient de délais de déploiement de 50 %. Le Comité a également été informé qu'un financement de 5 millions de dollars qui avait été approuvé au titre de l'exercice 2015/16 pour entamer le déploiement de ce système ne s'était pas matérialisé.

28. **Le Comité consultatif note l'incertitude liée à l'éventuel déploiement d'un système de drones aériens (voir par. 11 ci-dessus) et, partant, le fait que la planification de ce déploiement en est à un stade préliminaire. Il note également que le coût estimatif de 20 millions de dollars qui a été utilisé comme référence à cet effet n'avait pas été calculé compte tenu des besoins spécifiques de la MINUSS. En outre, il est d'avis qu'il manque d'informations venant étayer l'inscription au budget d'un montant de 20 millions de dollars pour le déploiement d'un système de drones aériens à la Mission. Il recommande en conséquence que le montant de 10 millions de dollars demandé au titre des transports aériens pour l'acquisition du système de drones soit réduit de 2 millions de dollars.**

29. Le Comité a formulé d'autres observations relatives à la manière de budgétiser les systèmes de drones aériens dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/70/742) et au fait que dans les missions de maintien de la paix où ils ont été déployés, les systèmes de drones

aériens sont sous-exploités, ainsi qu'il ressort du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/70/5 (Vol. II), chap. II, résumé).

Communications

30. En ce qui concerne l'augmentation prévue au titre de la rubrique Communications (voir par. 23 c) ci-dessus), le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que chaque mission participante supporterait ses propres coûts d'utilisation d'« O3b » (le projet pilote portant sur un système de télécommunications par satellite en orbite basse, également dénommé « autres 3 milliards » de réseaux) en les finançant dans les limites ses ressources approuvées pour l'exercice 2015/16 et des prévisions de dépenses pour 2016/17. Les ressources demandées au titre de l'exercice 2016/17 par la plupart des missions participantes n'ont pas augmenté car les coûts d'un prestataire de services ont été remplacés par ceux d'un autre. En revanche, pour certaines missions participantes comme la MINUSS, elles se sont accrues pour l'exercice 2016/17, parce que la mission avait fait appel, à un degré moindre, en guise de mesure de gestion des risques, à un prestataire de services par satellite, en attendant que les nouveaux services « O3b » soient entièrement évalués et jugés fiables. Le Comité consultatif a formulé des observations sur les services « O3b » dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/70/742).

Projets de construction

31. Un montant de 16 246 775 dollars est proposé au titre de l'exercice 2016/17 pour financer des projets de construction d'une valeur de plus d'un million de dollars contre 15 672 866 dollars pour 2015/16. Le Comité consultatif note les retards survenus dans l'exécution de projets de construction au cours de l'exercice 2014/15 et dont a fait état le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport. Il constate également, à partir des informations qui lui ont été communiquées, qu'au titre de l'exercice 2015/16, quelques-uns des projets de construction avaient accusé des retards dus à des hostilités ou à des redéfinitions d'ordre de priorités. **Au vu des difficultés que la Mission ne cesse d'enregistrer, le Comité consultatif juge peu réalistes les dates prévues pour l'achèvement des projets de construction et recommande en conséquence de réduire de 1 million de dollars le montant des ressources proposées au titre des services de construction pour l'exercice 2016/17.** Le Comité a formulé d'autres observations et recommandations sur les projets de construction dans les missions de maintien de la paix, notamment sur la nécessité pour les services compétents au sein du Département de l'appui aux missions du Siège et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi d'améliorer leur suivi et l'établissement de rapports à leur sujet dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 156 et 157).

Services de lutte antiminines

32. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le champ des activités de lutte antiminines nécessaires à l'appui des opérations de maintien de la paix s'était élargi pour passer de la notion antérieure de « déminage » aux trois grandes catégories que sont : a) atténuation des risques et élimination des mines terrestres et autres restes explosifs de guerre; b) gestion des armes et des munitions; et c) atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés. Le

Comité a également été informé que des activités de déminage étaient prévues pour répondre aux besoins opérationnels spécifiques de chaque mission de maintien de la paix plutôt que de réaliser l'objectif à plus long terme de déminage complet. Les activités prévues par la MINUSS sont recensées ci-dessous.

Récapitulatif des activités de déminage prévues pour l'exercice 2016/17

	<i>Qualité de la gestion et coordination des opérations</i>	<i>Neutralisation des restes explosifs de guerre (dont éventuellement les engins explosifs improvisés)</i>	<i>Dépollution/déminage</i>	<i>Sécurité des locaux et gestion des stocks</i>	<i>Formation du personnel des Nations Unies aux risques posés par les mines</i>	<i>Renforcement des capacités des autorités nationales</i>	<i>Destruction des stocks de munitions et d'armes de petit calibre</i>	<i>Formation et équipement des pays fournisseurs de contingents dans le domaine de la gestion des risques liés aux explosifs</i>
MINUSS	X	X	X	—	X	—	—	—

33. Le Comité consultatif a également été informé que le conflit prolongé au Soudan du Sud avait fait du pays l'un des plus gravement touchés par les mines dans le monde, près de huit millions de personnes, soit quelque deux tiers de la population estimée, vivant sous la menace de la présence de mines terrestres et de restes explosifs de guerre. De juillet 2011 à février 2016, la Mission a examiné et détruit 6 602 mines terrestres et 92 811 éléments de restes explosifs de guerre et en même temps sensibilisé au total 3 702 membres du personnel de la Mission et d'organismes d'aide humanitaire ainsi que 1 397 326 Sud-Soudanais au danger des mines. Par contre, le Service de la lutte antimines a chaque semaine identifié de nouvelles zones dangereuses susceptibles d'entraver directement la réalisation des activités prescrites. Des ressources en matière de lutte antimines seraient donc nécessaires de manière récurrente. Le Service avait planifié ses activités de manière à répondre à des besoins spécifiques de la Mission et à promouvoir ses objectifs stratégiques. Celles-ci contribuaient précisément à la sûreté et à la mobilité du personnel, aidaient à assurer la protection des civils et favorisaient l'instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire.

34. En outre, le Comité consultatif a été informé qu'à mesure que l'application de l'Accord de paix se concrétiserait et que les conditions le permettraient, les partenaires engagés dans la lutte antimines réévalueraient la stratégie pluriannuelle élaborée avant l'éclatement du conflit actuel. Il a été indiqué au Comité qu'il importait de noter que les mandats des opérations de maintien de la paix ne comportaient pas l'attente d'un déminage complet du pays/de la zone de la mission, étant donné que la réalisation d'un tel objectif à long terme dépasserait généralement la durée et les ressources prévues de la Mission. Le Comité a formulé des observations et recommandations sur les services de lutte antimines dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 161 à 163).

Frais bancaires

35. Un montant de 3,2 millions de dollars au titre des frais bancaires est prévu pour l'exercice 2016/17. Le Comité consultatif a été informé que les besoins y afférents avaient été estimés sur la base des coûts historiques et compte tenu des changements prévus dans les dispositions bancaires actuelles et nouvelles. La

MINUSS a réglé des frais bancaires de 2,8 millions de dollars pour l'exercice 2014/15 et 2,6 millions de dollars pour les huit premiers mois de l'exercice 2015/16. Le Comité a également été informé que le contrat bancaire en vigueur (un versement mensuel de 200 000 dollars couvrant jusqu'à 5 000 opérations) était en cours de réévaluation et qu'un arrangement était également envisagé avec une autre banque afin de pouvoir trouver des moyens viables de se procurer des devises et de mieux ravitailler les bureaux extérieurs en liquidités. En raison de l'évolution de la situation, un surcroît de financement de 25 % par rapport au montant de 2015/16 est à prévoir pour 2016/17 au titre des frais bancaires. **Le Comité consultatif compte que la Mission suivra de près les dépenses afférentes au règlement des frais bancaires au cours de l'exercice 2016/17.**

Budgétisation au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers

36. Le Comité consultatif a demandé pour quelles raisons avaient été établies les prévisions de dépenses opérationnelles d'un montant de 1,9 million de dollars au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers feu spécial. Il a été informé que la MINUSS envisageait d'utiliser les ressources prévues pour aider à appliquer tous les quatre éléments de son mandat, notamment par le biais d'activités de communication et de sensibilisation à l'intention des communautés locales, des organisations de la société civile et des autorités nationales et locales. On prévoit que ces activités seraient menées à bien par les services organiques dans les domaines ci-après : affaires civiles, protection de l'enfance, problématique hommes-femmes, VIH/sida, droits de l'homme et protection des femmes, affaires juridiques, affaires politiques, information et communication, secours, réintégration et protection, et les cabinets des chefs des bureaux régionaux.

37. **Le Comité consultatif note que les ressources prévues sont destinées à des activités de fond de la Mission et estime donc qu'elles devraient être bien définies comme telles dans la partie fondamentale du budget, assorties de liens bien définis à des réalisations escomptées et à des indicateurs de succès.**

4. Questions diverses

Initiatives en matière d'environnement

38. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission appliquait des mesures de protection de l'environnement dans le cadre de ses activités visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone et dans les domaines de sa gestion des déchets liquides, solides, dangereux et médicaux. La Mission disposait de 121 endroits équipés de systèmes de secours alimentés à l'énergie solaire et la quantité totale d'électricité produite était estimée à 4 712 kilowattheures. Pour l'exercice 2016/17, la Mission prévoyait un projet agricole à la Maison des Nations Unies à Djouba. Dans le domaine de la gestion des déchets liquides, la Mission avait installé 42 stations de traitement des eaux usées sur l'ensemble de sa zone d'opérations, acheté 15 stations d'épuration pour certains sites de quartiers généraux opérationnels et fait l'acquisition de 24 stations de traitement des eaux usées pour des contingents déployés dans toutes les zones de mission. Dans le domaine de la gestion des déchets solides, la Mission s'est assurée par contrat les services d'une société à Djouba, a créé des décharges contrôlées sur trois sites de quartiers généraux opérationnels d'État et établi des décharges

municipales sur cinq sites de quartiers généraux opérationnels d'État. En outre, la Mission avait passé à l'échelle de sa zone d'opérations trois contrats portant sur la gestion des déchets dangereux et avait procédé à l'incinération de déchets biomédicaux à des hôpitaux de niveau II.

39. Le Comité consultatif se félicite des initiatives prises par la MINUSS en matière d'environnement et encourage la Mission à continuer d'appliquer la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

40. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé des mesures correctives et concrètes adoptées par la Mission au titre de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans les domaines liés notamment au projet et à la planification de budget, à la gestion du matériel et des carburants, à l'utilisation des moyens aériens, aux achats et aux services médicaux. Le Comité a également été informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui étaient en suspens. **Le Comité consultatif compte que la Mission appliquera les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans les meilleurs délais.**

V. Conclusion

41. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/70/599). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 54 935 200 dollars de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 29 828 100 dollars, soient crédités aux États Membres.**

42. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/70/791). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 1 117 013 800 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSS pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/599)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/791)

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 [A/70/5 (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif aux observations et recommandations sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/70/742)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/839/Add.15)
- Résolutions 68/293 et 69/260 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- Résolutions 1996 (2011) et 2252 (2015) du Conseil de sécurité

Annexe I

Récapitulatif des modifications proposées au tableau d'effectifs de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Effectif</i>	<i>Catégorie ou classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Direction exécutive et administration					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	+1	P-4	Coordonnateur	Réaffectation de poste	Origine : Groupe des pratiques optimales
Total partiel (Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général)	+1				
Groupe des pratiques optimales	-1	P-4	Spécialiste des meilleures pratiques	Réaffectation de poste	Destination : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
Total partiel (Groupe des pratiques optimales)	-1				
Groupe des affaires juridiques	-1	VNUI	Juriste	Transfert de poste	Destination : Équipe chargée de la réforme du droit (composante 4)
Total partiel (Groupe des affaires juridiques)	-1				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur des opérations humanitaires/Coordonnateur résident)	-1	P-3	Assistant spécial	Suppression de poste	
	+1	P-3	Coordonnateur	Création de poste	
Total partiel [Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur des opérations humanitaires/Coordonnateur résident)]	–				
Total (direction exécutive et administration)	-1				

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Effectif</i>	<i>Catégorie ou classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Composante 1 : protection des civils					
Division de l'information et de la communication	-1	SM	Administrateur de site Web	Suppression de poste	
	-2	GN	Assistant d'information	Suppression de postes	
Total partiel (Division de l'information et de la communication)	-3				
Section des secours, de la réintégration et de la protection	-4	VNUI	Spécialiste du rapatriement, de la réintégration et de la consolidation de la paix	Suppression de postes	
Total partiel (Section des secours, de la réintégration et de la protection)	-4				
Bureau de la coordination au niveau des États	+44	GN	Assistant chargé de la liaison avec la population locale	Transfert de postes	Origine : Division des affaires civiles
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression de poste	
Total partiel (Bureau de la coordination au niveau des États)	+43				
Division des affaires civiles	-8	GN	Assistant chargé de la liaison avec la population locale	Transfert de postes	Destination : Bureau de la coordination au niveau des États
	-6	VNUI	Spécialiste des affaires civiles	Suppression de postes	
Total partiel (Division des affaires civiles)	-14				
Bureau du chef de la police	-1	P-5	Conseiller pour les questions pénitentiaires	Transfert de poste	Destination : Groupe consultatif sur les questions d'état de droit, Équipe consultative en matière de justice (composante 4)
	-1	P-4	Conseiller pour la réforme de la Police de l'ONU (Coordonnateur de la protection des civils)	Suppression de poste	

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Effectif</i>	<i>Catégorie ou classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	+1	P-3	Coordonnateur auprès de la police mixte intégrée	Création de poste	
	-1	P-4	Spécialiste des questions pénitentiaires	Transfert de poste	Destination : Groupe consultatif sur les questions d'état de droit, Équipe consultative en matière de justice (composante 4)
	-1	SM	Assistant au soutien logistique	Réaffectation de poste	Destination : Division des affaires politiques (composante 4)
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert de poste	Destination : Groupe consultatif sur les questions d'état de droit, Équipe consultative en matière de justice (composante 4)
Total partiel (Bureau du chef de la police)	-4				
Total (composante 1)	+18				
Composante 2 : surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme					
Division des droits de l'homme	-6	VNUI	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression de postes	
Total partiel (Division des droits de l'homme)	-6				
Total (composante 2)	-6				
Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire					
Division des affaires civiles	-18	GN	Assistant chargé de la liaison avec la population locale	Transfert de postes	Destination : Bureau de la coordination au niveau des États
Total partiel (Division des affaires civiles)	-18				

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Effectif</i>	<i>Catégorie ou classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des secours, de la réintégration et de la protection	-1	VNUI	Spécialiste du rapatriement, de la réintégration et de la consolidation de la paix	Suppression de poste	
Total partiel (Section des secours, de la réintégration et de la protection)	-1				
Total (composante 3)	-19				
Composante 4 : appui à l'application de l'Accord de paix					
Centre d'opérations conjoint	-1	SM	Spécialiste des systèmes informatiques	Réaffectation de poste	Destination : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert de poste	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations
Total partiel (Centre d'opérations conjoint)	–				
Division des affaires politiques	+1	P-4	Spécialiste des affaires politiques	Création de poste	
	+1	P-3	Spécialiste des affaires politiques	Création de poste	
	+1	SM	Assistant administratif	Réaffectation de poste	Origine : Bureau du chef de la police
	+3	AN	Spécialiste des affaires politiques	Création de postes	
Total partiel (Division des affaires politiques)	+6				
Division des affaires civiles	-18	GN	Assistant chargé de la liaison avec la population locale	Transfert de postes	Destination : Bureau de la coordination au niveau des États
	-1	VNUI	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation de poste	Destination : Groupe consultatif sur les questions d'état de droit
Total partiel (Division des affaires civiles)	-19				

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Effectif</i>	<i>Catégorie ou classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe consultatif sur les questions d'état de droit – Chef du Groupe et secrétariat	+1	D-1	Conseiller principal pour les questions d'état de droit et Chef du Groupe consultatif sur les questions d'état de droit	Création de poste	
	+1	VNUI	Spécialiste des questions d'état de droit	Réaffectation de poste	Origine : Division des affaires civiles (composante 4)
	+1	SM	Assistant administratif	Création de poste	
Total partiel (Groupe consultatif sur les questions d'état de droit – Chef du Groupe et secrétariat)	+3				
Équipe chargée des affaires pénitentiaires	+1	P-5	Spécialiste des questions pénitentiaires (lieux de détention) (hors classe)	Création de poste	
	+1	P-4	Spécialiste des questions pénitentiaires	Transfert de poste	Origine : Bureau du chef de la police
Total partiel (Équipe chargée des affaires pénitentiaires)	+2				
Équipe chargée de la réforme du droit	+1	P-5	Spécialiste des affaires judiciaires (hors classe)	Création de poste	
	+1	VNUI	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert de poste	Origine : Groupe des affaires juridiques
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert de poste	Origine : Bureau du chef de la police
Total partiel (Équipe chargée de la réforme du droit)	+3				
Équipe chargée de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration	+1	P-5	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (hors classe)	Création de poste	

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Effectif</i>	<i>Catégorie ou classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	+1	P-4	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration	Création de poste	
	+1	P-3	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration	Création de poste	
Total partiel (Équipe chargée de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration)	+3				
Équipe consultative en matière de justice	+1	P-5	Spécialiste de l'état de droit (hors classe)	Création de poste	
	+1	P-5	Conseiller hors classe pour les questions pénitentiaires (politiques et liaison)	Transfert de poste	Origine : Bureau du chef de la police
	+1	P-4	Enquêteur (expert en droit pénal international)	Création de poste	
	+1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires (expert en droit pénal international)	Création de poste	
	+1	P-3	Spécialiste de la coordination des questions d'état de droit	Création de poste	
Total partiel (Équipe consultative en matière de justice)	+5				
Total partiel (Groupe consultatif sur les questions d'état de droit)	+16				
Total (composante 4)	+3				

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Effectif</i>	<i>Catégorie ou classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Composante 5 : appui					
Bureau du Directeur de l'appui à la mission					
Centre d'appui à la mission/Groupe du matériel appartenant aux contingents	+1	P-4	Logisticien (chef du Groupe des opérations du Centre d'appui à la Mission)	Reclassement de poste	Centre d'appui à la Mission/Groupe du matériel appartenant aux contingents
	-1	P-3	Logisticien	Reclassement de poste	Centre d'appui à la Mission/Groupe du matériel appartenant aux contingents
	+1	SM	Logisticien (chef du Groupe des opérations du Centre d'appui à la Mission)/FS-7	Création de poste	
	+1	SM	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Création de poste	
	+1	VNUI	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Réaffectation de poste	Origine : Section du génie
Total partiel (Bureau du Directeur de l'appui à la mission)	+3				
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission					
Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies	-1	GN	Assistant administratif	Suppression de poste	
Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations	-1	SM	Assistant administratif	Transfert de poste	Destination : Centre d'opérations conjoint
	+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation de poste	Origine : Centre d'opérations conjoint
	-5	VNUI	Fonctionnaire d'administration	Suppression de postes	
	-9	GN	Assistant multilingue	Suppression de postes	
	-2	GN	Assistant administratif	Suppression de postes	
Total partiel (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)	-17				

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Effectif</i>	<i>Catégorie ou classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Gestion de la chaîne d'approvisionnement					
Section des transports aériens	+2	SM	Assistant aux opérations aériennes	Création de postes	
	+1	SM	Assistant aux opérations aériennes (Groupe de la conformité technique)	Création de poste	
	+1	SM	Assistant aux opérations aériennes	Création de poste	
	+1	GN	Assistant aux opérations de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronefs	Création de poste	
	+2	GN	Assistant aux opérations aériennes (transbordement)	Création de postes	
	+1	VNUI	Assistant aux opérations aériennes (Groupe de la conformité technique)	Création de poste	
Total partiel (gestion de la chaîne logistique)	+8				
Opérations logistiques					
Section des services généraux	-6	GN	Assistant à la gestion des installations	Suppression de postes	
	-1	GN	Assistant à la gestion de l'information	Suppression de poste	
	-1	GN	Assistant au courrier	Suppression de poste	
Section du génie	-6	GN	Assistant Génie	Suppression de postes	
	-1	VNUI	Superviseur des projets	Réaffectation de poste	Destination : Centre d'appui à la Mission/ Groupe du matériel appartenant aux contingents
Section des transports	+5	GN	Technicien automobile	Création de postes	
	-6	GN	Chauffeur	Suppression de postes	

<i>Composante/Unité administrative</i>	<i>Effectif</i>	<i>Catégorie ou classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	-1	GN	Assistant (transports)	Suppression de poste	
	-1	GN	Technicien automobile	Suppression de poste	
Total partiel (opérations logistiques)	-18				
Technologies géospatiales, informatique et télécommunications	-1	GN	Assistant informaticien	Suppression de poste	
	-6	GN	Technicien en télécommunications	Suppression de postes	
	-4	GN	Assistant informaticien	Suppression de postes	
	-3	GN	Technicien en télécommunications	Suppression de postes	
	-2	GN	Technicien	Suppression de postes	
Total partiel (Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)	-16				
Section de la sûreté et de la sécurité	-1	SM	Agent de sécurité	Réaffectation de poste	Destination : Section de la sécurité
	+1	SM	Assistant administratif	Réaffectation de poste	Origine : Section de la sécurité
Total partiel (Section de la sûreté et de la sécurité)	+0				
Total (composante 5)	-40				
Total général (Mission)	-45				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNUI = Volontaire(s) des Nations Unies recruté(s) sur le plan international; SM : agent du service mobile.

Annexe II

État d'avancement des projets de construction au cours de l'exercice 2015/16 et estimation des incidences sur l'exercice 2016/17

<i>N°</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Observations</i>
1	Réaménagement des camps en vue d'accueillir de nouveaux contingents	Tous les biens et matériels ont été achetés pour accueillir les nouveaux contingents. Il n'y aura pas d'incidence sur les prévisions de dépenses des projets prévus pour l'exercice 2016/17.
2	Amélioration des logements du personnel	Tout le matériel pour la fourniture de salles de bains autonomes a été acheté. Il n'y aura pas d'incidence sur les prévisions de dépenses des projets prévus pour l'exercice 2016/17.
3	Stabilisation des routes à Bentiu et Malakal	L'application du stabilisateur de sol a été difficile au cours de l'exercice 2015/16. La passation des marchés pour les contrats de formation à l'application du stabilisateur de sol est en cours. En raison de l'arrivée de la saison des pluies, ce projet ne sera pas exécuté avant juin 2016. Il n'y aura pas d'incidence sur le budget 2016/17 car un projet lié à la stabilisation des sols a déjà été prévu pour l'exercice 2016/17. Au moment de l'établissement du budget pour l'exercice 2016/17, la Mission s'attendait à ce que le projet soit retardé en raison de l'instabilité des conditions de sécurité aussi bien à Bentiu qu'à Malakal,
4	Aspects environnementaux	Tout le matériel pour le passage à l'utilisation de technologies solaires et d'appareils à faible consommation d'énergie a été acheté au cours de l'exercice 2015/16. Il n'y aura pas d'incidence sur les prévisions de dépenses des projets prévus pour l'exercice 2016/17.
5	Réfection des pistes	La réfection de la piste de Bentiu n'a pas commencé. La Mission a prévu pour l'exercice 2016/17 un montant de 1,8 million de dollars pour l'entretien de cette piste.
6	Dalle en béton pour hangars de type B	Le processus de passation des marchés concernant les dalles en béton pour les hangars de type B est en cours et devrait être achevé d'ici à fin juin 2016. Il n'y aura pas d'incidence sur les prévisions de dépenses des projets prévus pour l'exercice 2016/17.
7	Entrepôts	Le processus de passation des marchés concernant les entrepôts à Djouba et Malakal est en cours et devrait être achevé d'ici à fin juin 2016. Il n'y aura pas d'incidence sur les prévisions de dépenses des projets prévus pour l'exercice 2016/17.
8	Unité fluviale	Tous les biens et matériel nécessaires à l'exécution de ce projet ont été achetés. Il n'y aura pas d'incidence sur les prévisions de dépenses des projets prévus pour l'exercice 2016/17.
9	Ateliers de transport	Le processus de passation des marchés concernant les ateliers de transport à Wau, Yambio et Torit est en cours et devrait être achevé d'ici à fin juin 2016. Il n'y aura pas d'incidence sur les prévisions de dépenses des projets prévus pour l'exercice 2016/17.

<i>N^o</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Observations</i>
10	Bâtiment à deux étages pour les Volontaires des Nations Unies et la Police des Nations Unies	Ce projet a été annulé.

Annexe III

Projets de construction prévus pour 2016/17

Titre du projet	Coût estimatif (millions de dollars des États-Unis)	Observations
1 Réfection de pistes, d'aires de trafic et de voies de circulation	1 870 625	Après les progrès importants enregistrés au cours de l'exercice 2015/16 en ce qui concerne l'achèvement de la mise à niveau de la piste de Rubkona par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la MINUSS achètera des quantités supplémentaires de terre latéritique pour entretenir la piste pendant l'exercice 2016/17.
2 Stabilisation des routes et des camps	1 980 000	La formation à l'application du stabilisateur de sol pour renforcer les routes aux camps de Bentiu et de Malakal devrait être achevée d'ici à juin 2016. Au cours de l'exercice 2016/17, la Mission achètera davantage de stabilisateur aussi bien pour Bentiu que pour Malakal, ce qui réduira le coût de la terre latéritique.
3 Amélioration des routes dans la Maison des Nations Unies à Djouba	1 112 500	La préparation de l'ampleur des travaux et du devis quantitatif pour l'amélioration des routes dans la Maison des Nations Unies commencera en mai 2016. Ce projet devrait être achevé au cours de l'exercice 2016/17.
4 Programme concernant l'impact sur l'environnement	2 950 000	Des panneaux solaires et des accessoires seront commandés d'ici à juin 2016 au titre d'un contrat-cadre. L'externalisation de leur installation sera achevée d'ici à décembre 2016. La Mission prévoit que ce projet sera achevé d'ici à juin 2017.
5 Entreposage	1 140 115	Le cahier des charges et le devis quantitatif ont déjà été établis pour les entrepôts à Djouba, Kwajok, Aweil et Rumbek. Ce projet devrait être achevé d'ici à décembre 2016.
6 Ateliers de transport	422 400	Le cahier des charges et le devis quantitatif ont déjà été établis pour les ateliers de transport à Kwajok, Malakal, Aweil et Rumbek. Les projets de Kwajok, Aweil et Rumbek devraient être achevés d'ici à décembre 2016 et le projet de Malakal d'ici à février 2017.
8 Hôpital de niveau II	3 204 352	L'hôpital de niveau II à Bentiu sera construit en interne à partir de bâtiments préfabriqués. Ce projet devrait être achevé d'ici à décembre 2016.